



Communauté de Communes
Vallées et Plateau d'Ardenne
6 – 8 rue de Montmorency
08230 ROCROI

MARCHE DE SERVICES

LETTRE DE CONSULTATION

Personne Publique :

Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne

6-8 rue de Montmorency,
08230 ROCROI

Objet de la consultation :

Mission de Maîtrise d'Œuvre concernant la réalisation d'une aire de lancer de disque et de marteau aux normes fédérales (Fédération Française d'Athlétisme) et d'une zone de lancer éducative au niveau du Complexe de la Plaine des Sports (parcelles 0273 à 0801) entre le stade d'athlétisme existant et la voie verte
08120 BOGNY SUR MEUSE

Date et heure limites de remise des offres :

MARDI 31 MAI 2023
A 09H00

	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLES ET PLATEAU D'ARDENNE	
	CCVPA	Mission de Maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une aire de lancer de disque et de marteau aux normes fédérales (Fédération Française d'Athlétisme) et d'une zone de lancer éducative
	Lettre de consultation	Page 1 / 7

GENERALITES

Le marché en présence est passé afin de désigner un prestataire qui sera chargé de l'exécution de la prestation suivante :

Mission de Maîtrise d'Œuvre concernant la réalisation d'une aire de lancer de disque et de marteau aux normes fédérales (Fédération Française d'Athlétisme) et d'une zone de lancer éducative au niveau du Complexe de la Plaine des Sports (parcelles 0273 à 0801) entre le stade d'athlétisme existant et la voie verte 08120 BOGNY SUR MEUSE

Le maître d'ouvrage pour ce projet est la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne (C.C.V.P.A.).

ESTIMATIF DES TRAVAUX


Les travaux sont estimés à **206 662,00 € HT**

DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché court de la date de notification du marché à la fin du délai de Parfait-Achèvement.

DELAIS

Les missions sont à commencer **au plus vite** afin que les travaux débutent dans l'idéal en été 2023, maximum début septembre 2023.

	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLES ET PLATEAU D'ARDENNE	
	CCVPA	Mission de Maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une aire de lancer de disque et de marteau aux normes fédérales (Fédération Française d'Athlétisme) et d'une zone de lancer éducative
	Lettre de consultation	Page 2 / 7

DOCUMENTS FOURNIS

- Plan cadastral
- Plan des installations réalisées en coopération avec la Ligue Athlétisme Régionale du Grand Est (*en 2020, vérifier si les normes sont toujours d'actualité*).
- Un quantitatif et estimatif chiffré des travaux

DETAILS DES PRESTATIONS ATTENDUES

Le descriptif détaillé de ces éléments de mission témoin infrastructures est celui repris au Décret n°93-1268 du 29-11-1993 fixant les missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

1) L'étude Avant projet **(AVP)** :

- Confirmer la faisabilité de la solution et déterminer ses caractéristiques,
- Proposer une implantation des principaux ouvrages (*un plan réalisé en collaboration avec la Ligue Athlétisme Régionale Grand Est sera fourni*),
- Etablir l'estimation du coût prévisionnel des travaux (*un premier quantitatif et estimatif sera fourni*),
- Procéder à l'établissement du dossier administratif et autorisations.

2) L'étude du projet **(PRO)** :


- Préciser la solution d'ensemble et choix techniques, la qualité des matériaux et conditions de mise en œuvre,
- Fixer les caractéristiques ou moyen de notes de calcul,
- Fixer l'échéancier d'exécution (*en respectant les impératifs du Maître d'Ouvrage : validité des subventions...*).

3) L'assistance pour la passation des contrats de travaux **(ACT)** :

- Préparer la consultation des entreprises,
- Préparer s'il y a lieu la sélection des candidats,
- Analyser les offres des candidats et leurs variantes,
- Préparer la mise au point des marchés travaux.

4) Le Visa des études d'exécution **(VISA)** :

- Le contrôle par le maître d'œuvre des études d'exécution réalisées par les entreprises, la vérification du respect des dispositions du projet,
- La mise en cohérence technique des documents fournis par les entreprises.

	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLES ET PLATEAU D'ARDENNE	
	CCVPA	Mission de Maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une aire de lancer de disque et de marteau aux normes fédérales (Fédération Française d'Athlétisme) et d'une zone de lancer éducative
	Lettre de consultation	Page 3 / 7

5) La direction de l'exécution des contrats **(DET)** :

- S'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions des études effectuées,
 - S'assurer que les documents produits par l'entrepreneur sont conformes au contrat,
 - Procéder aux constats contradictoires, organiser et diriger les réunions de chantier,
 - Vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes d'avances présentées par l'entrepreneur et établir le décompte général,
 - Assister le maître d'ouvrage en cas de différent sur le règlement ou l'exécution des travaux.
- Une réunion de chantier hebdomadaire est assurée lors de la phase DET.

6) L'assistance à la réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement **(AOR)** :

- Organiser les opérations préalables à la réception des travaux
- Assurer le suivi des réserves
- Constituer le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à leur exploitation


Au regard des éléments énoncés précédemment, les candidats remettent, **par mail** (**thibaut.pilardeau@ccvpa.fr**), une note technique et financière expliquant :

- la description des missions et leur démarche pour réaliser ces prestations,
- les documents qui seront remis tout au long de la mission,
- les délais pour leur réalisation et leur transmission,
- les moyens techniques dédiés à cette opération,
- les moyens humains dédiés à cette opération, ainsi que le rôle de chacun, les certificats de qualifications professionnelles et les CV des intervenants,
- une liste de références similaires, indiquant le nom des intervenants de l'entreprise, le montant, la date et le destinataire public ou privé, ainsi que la nature de l'ouvrage,
- une proposition financière,
- toutes informations ou précisions pouvant mettre en valeur l'offre.

Les candidats établissent une proposition financière la plus détaillée possible.

Cette proposition servira au jugement des offres.

Les prix doivent être indiqués hors taxe et toute taxe comprise.

	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLES ET PLATEAU D'ARDENNE	
	CCVPA	Mission de Maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une aire de lancer de disque et de marteau aux normes fédérales (Fédération Française d'Athlétisme) et d'une zone de lancer éducative
	Lettre de consultation	Page 4 / 7

ARTICLE. 2 REMISE DES OFFRES DES CANDIDATS

Les candidats remettent leur offre exclusivement **par mail** à :

- **PILARDEAU Thibaut** : thibaut.pilardeau@ccvpa.fr

Les propositions devront être reçues avant le **mardi 31 mai 2023 à 09h00**.

Les offres seront analysées de façon à faire apparaître l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères fixés à l'article 5 de la présente lettre de consultation.

Le candidat dont l'offre s'avère économiquement la plus avantageuse sera désigné titulaire du marché (à condition que l'entreprise potentiellement retenue ne fasse pas l'objet d'une interdiction de sous-missionner aux marchés publics). A ce titre, il devra alors remettre un dossier complet comprenant :

- **L'Acte d'Engagement**, qui lui sera transmis par mail et qui reprendra tous les éléments-clés de son offre, daté et signé par le représentant légal de la structure titulaire ;

NB : L'Acte d'Engagement sera la pièce contractuelle de référence pour ce marché.

- Le **mémoire technique**
- Les imprimés DC1, DC2 et attestation sur l'honneur, dûment renseignés, datés et signés ;
- Les documents et attestations figurant à l'article D8222-5 du code du travail ;
- L'ensemble des attestations sociales et fiscales ;
- Les attestations d'assurance valides ;
- Un RIB.

ARTICLE. 3 JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Seules seront analysées les propositions qui auront été reçues par mail au plus tard à la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde de la présente lettre de consultation.

Le jugement des offres se fera selon les critères ci-dessous :

⇒ **Prix : 60%**.

Le prix sera noté sur **100 points, pondérées à 60 %**, selon les règles suivantes :


- **80 points** sont attribués à la valeur financière de l'offre. L'entreprise la moins-disante obtient le nombre de points maximum, c'est-à-dire 80 points sous réserve de prix anormalement bas (ou aberrants).

Les autres entreprises reçoivent des points au prorata de l'écart de prix entre leur offre et l'offre la moins disante selon la formule suivante :

$$P = \frac{80 \times (\text{Montant de l'offre la moins-disante déclarée recevable})}{\text{Montant de l'offre considérée}}$$

- **20 points** sont attribués pour la qualité du détail.

⇒ **Note prix = somme des points attribués (sur 100) x 60%**

	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLES ET PLATEAU D'ARDENNE	
	CCVPA	Mission de Maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une aire de lancer de disque et de marteau aux normes fédérales (Fédération Française d'Athlétisme) et d'une zone de lancer éducative
	Lettre de consultation	Page 5 / 7

⇒ **Valeur Technique : 30 %.**

La valeur technique de l'offre sera notée sur **100 points, pondérées à 30 %**, selon les règles suivantes :

Le mémoire technique fera l'objet d'une analyse minutieuse et sera noté de la façon suivante :

- **Critère 1** : La description des missions et la méthodologie envisagée pour réaliser l'opération (qualité des rapports, suivi et relance des intervenants, délais de transmission des documents, etc...) : Les capacités techniques et humaines du candidat, et notamment l'organisation des moyens humains mis en œuvre et le rôle de chaque membre de l'équipe pour mener à bien l'opération → de **0 à 50 points**.
- **Critère 2** : Références, réalisation de projets similaires → de **0 à 50 points**.

Sachant que pour les deux critères :

50 à 45 pts	44 à 32 pts	31 à 19 pts	18 à 1 pts	0 pt
Excellent	Conforme	Moyen	Mauvais	Non remis

⇒ **Note valeur technique = somme des points attribués (sur 100 points) x 30%**

⇒ **Respect des délais : 10 %.**


⇒ **somme des points attribués (sur 100 points) x 10%**

Le classement sera effectué en totalisant les trois notes partielles.

L'entreprise retenue sera celle disposant de la **note la plus élevée sur 100 points**.

Négociation :

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats qui auront obtenu les meilleures notes dans les conditions et utilisation des critères définis ci-dessus après examen des propositions à l'issue de la remise des offres. Les mêmes critères seront utilisés, dans les mêmes conditions, pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuses à l'issue de la négociation

	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLES ET PLATEAU D'ARDENNE	
	CCVPA	Mission de Maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une aire de lancer de disque et de marteau aux normes fédérales (Fédération Française d'Athlétisme) et d'une zone de lancer éducative
	Lettre de consultation	Page 6 / 7


ARTICLE. 4 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires :

Monsieur Thibaut PILARDEAU
Responsable des Equipements Sportifs de la CCVPA
Téléphone : 03.24.52.64.12 – 06.80.41.12.91
Courriel : thibaut.pilardeau@ccvpa.fr

Madame Karine POUILLAUE
Responsable du Pôle Finance de la CCVPA
Téléphone : 03.24.36.08.61
Courriel : karine.pouillaude@ccvpa.fr

Monsieur Régis DEPAIX
Président de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne

	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLES ET PLATEAU D'ARDENNE	
	CCVPA	Mission de Maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une aire de lancer de disque et de marteau aux normes fédérales (Fédération Française d'Athlétisme) et d'une zone de lancer éducative
	Lettre de consultation	Page 7 / 7